



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2020-2025

LE GRAND ANNECY

Rapport de synthèse non technique

Février 2020

Modifié décembre 2020

Conseil communautaire Juin 2021



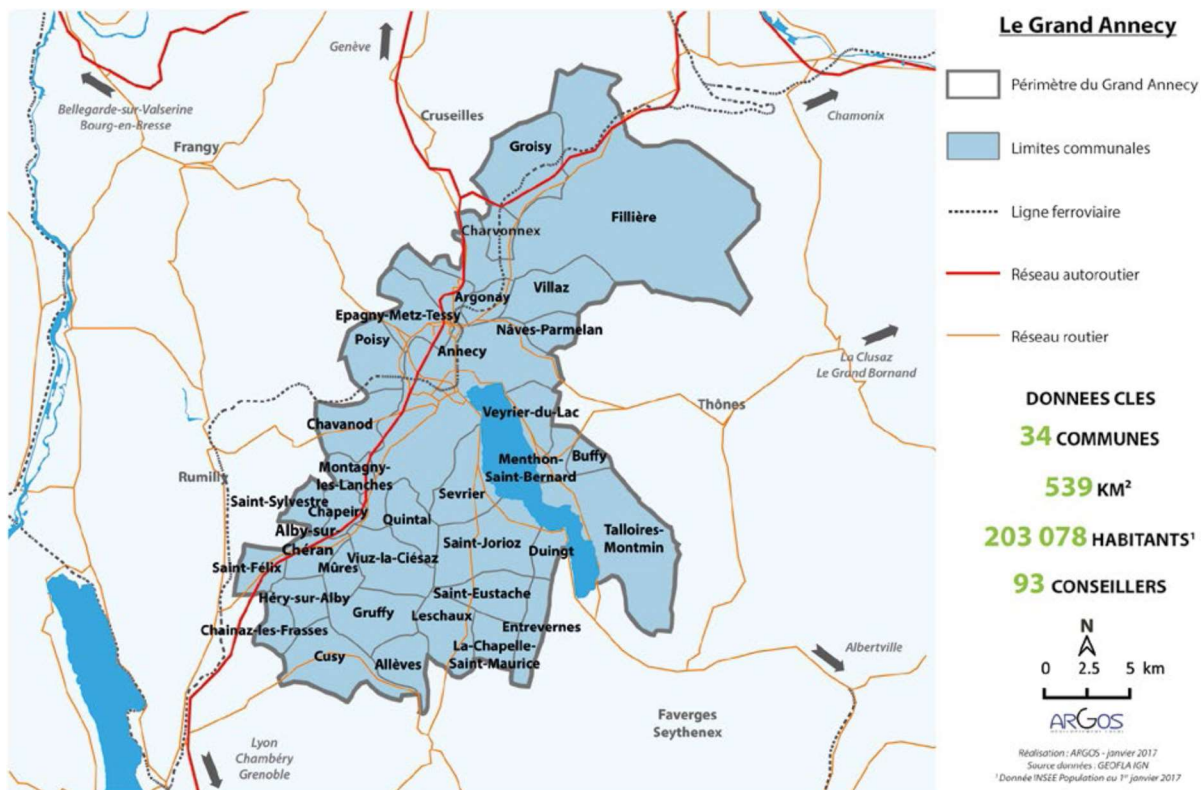
PLANAIR
Ingénieurs conseils en énergies et environnement

AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement

LE GRAND ANCECY, UN TERRITOIRE EN TRANSITION

L'agglomération du Grand Ancecy, regroupe 34 communes pour 206 835 habitants et s'étend sur environ 540 km². Le Grand Ancecy est né de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de 5 anciennes intercommunalités : communautés de communes du Pays de Fillière, du Pays d'Alby, de la Rive gauche du Lac d'Ancecy, de la Tourette et la Communauté d'agglomération d'Ancecy.

Territoire dynamique et attractif, la Communauté d'Agglomération se caractérise par une population en hausse (+1,4 %/an en moyenne entre 2010 et 2015), un niveau de vie sensiblement plus élevé que la moyenne française et une économie en bonne santé, portée par les services (notamment le tourisme) et l'industrie.



Source site internet Grand Ancecy 2017

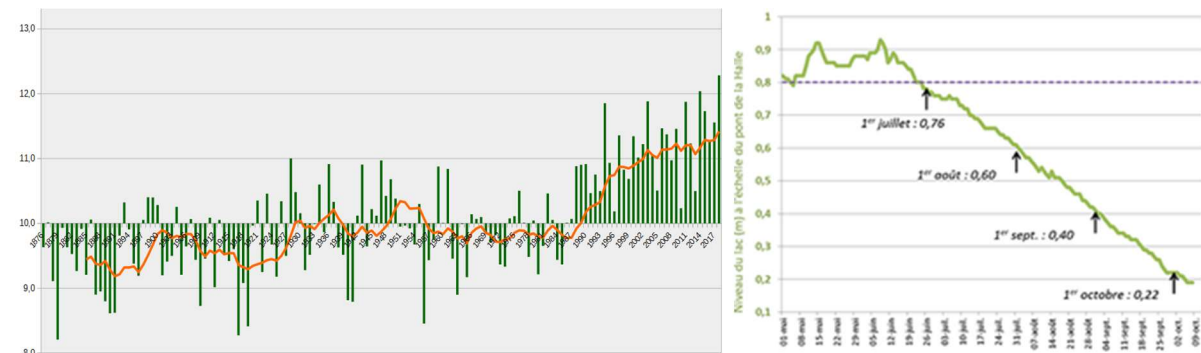
En 2013, la Communauté d'agglomération d'Ancecy (ex C2A) a élaboré un premier Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) axé sur son patrimoine et ses compétences. Prenant la suite de cette première démarche et malgré sa création très récente, le Grand Ancecy s'est engagé dès 2018 volontairement dans une politique de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables via sa labellisation Cap Cit'ergie et l'objectif de labellisation Cit'ergie en 2022, ainsi que par le renouvellement de sa candidature à la démarche de Territoire à énergie positive et l'adoption du Programme Local pour la Qualité de l'Air (PLQA) en février 2018.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le document de référence des politiques climat air énergie du Grand Ancecy.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique se font ressentir au niveau mondial : fonte des glaciers, pics de pollution de l'air estivaux, hivers sans neige, extinction d'espèces animales et végétales... Toute la planète est touchée.

Localement, le changement sur le territoire du Grand Anancy est perceptible : **+1,7 °C en moyenne depuis 1945 sur le Grand Anancy**, précipitations en moyenne plus abondantes au printemps et plus faibles en été et en hiver, etc. Le nouveau régime climatique se caractérise également par une grande variabilité d'une année à l'autre, avec des années chaudes et sèches, et d'autres plus douces et pluvieuses, dans une tendance globale au réchauffement.



Température moyenne annuelle à Annecy depuis 1876 (à gauche, source Météo France) et niveau du lac d'Annecy durant l'été 2018 (à droite, source DDT74).

TENSIONS AUTOUR DE L'EAU

Le nouveau régime climatique se traduit notamment par un **assèchement des sols, moins d'eau dans les rivières, dans le lac et dans les nappes**. L'été et l'automne 2018 ont été particulièrement marquants, avec des mesures de restriction de l'usage de l'eau importantes. À terme, les **conflits d'usage** autour de la ressource en eau pourraient se multiplier. Sa **qualité** pourrait aussi être dégradée.

L'AGRICULTURE ET LA FILIERE BOIS FRAGILISEES

Les acteurs de la filière bois et les agriculteurs sont les garants de la préservation des paysages et de la biodiversité du territoire, mais aussi d'un savoir-faire et de filières locales de qualité (AOC Reblochon et tome des Bauges, bois d'œuvre et bois de chauffage local...). Or, **ils subissent très fortement les sécheresses**, qui menacent l'approvisionnement en fourrage, encouragent le développement des parasites et font sécher sur place les forêts.

VAGUES DE CHALEUR

Depuis 2003, **canicules et vagues de chaleur** ont frappé le territoire quasiment tous les ans, associées à des **pics d'ozone et une concentration des allergènes** dans l'air. L'ensemble de la population est concerné, habitants et touristes, mais plus fortement encore les plus âgés (au-delà de 75 ans), qui représentent aujourd'hui 15 % des habitants de l'agglomération et 25 % en 2025.

RISQUES NATURELS ET PRESSIONS SUR LES ECOSYSTEMES

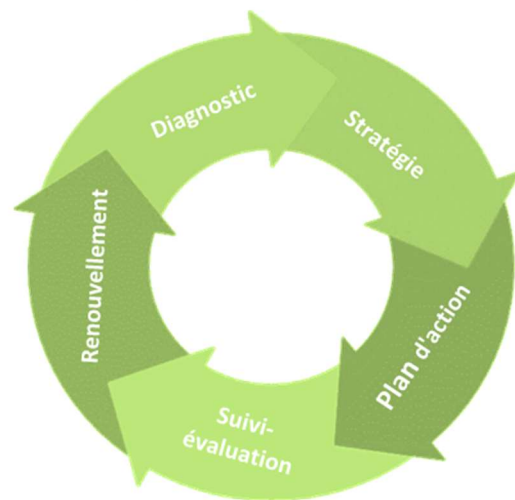
Avec le réchauffement climatique, un **accroissement des risques naturels** est attendu à court terme : feux de forêt, inondations potentiellement plus intenses, mouvements de terrain liés à la sécheresse. Mais plus encore, le nouveau régime climatique pourrait signifier des pressions accrues sur les écosystèmes naturels. Alpines et forêts souffrent déjà de la forte fréquentation, et doivent répondre à des attentes de plus en plus nombreuses (préservation de la biodiversité, enjeux économiques, stock de carbone, stabilisation des versants, filtration de l'eau, patrimoine, tourisme, loisirs et santé...). Fragilisés, ils peinent à se maintenir face à des publics urbains ou des touristes en quête de nature, d'activité en plein air et de fraîcheur.

LA DÉMARCHE PCAET

VOUS AVEZ DIT PCAET ?

Document réglementaire de planification de la transition écologique du territoire, le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) permet la déclinaison locale des **objectifs nationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**. Les étapes du PCAET sont définies par la loi : un diagnostic du territoire permet de définir une stratégie pour mettre le territoire sur la voie de la transition énergétique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et s'adapter au changement climatique. Le territoire élabore ensuite un plan d'action et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET est évalué à la 3^{ème} année suivant son lancement, et mis à jour lors de la 6^{ème} année, soit respectivement 2022 et 2025 pour le Grand Ancecy.

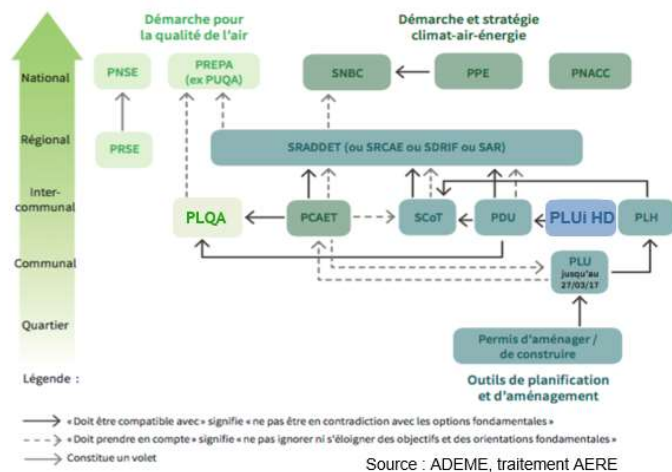
Démarche d'amélioration



LE PCAET, VOLET CLIMAT D'« IMAGINE LE GRAND ANCECY »

Le PCAET du Grand Ancecy s'inscrit dans la politique globale de l'agglomération. Il concrétise, en les renforçant, les objectifs sur le climat du **projet de territoire « Imagine le Grand Ancecy »**, élaboré en concertation avec près de 3 000 habitants.

De plus, le PCAET s'articule avec le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Bassin Annécien, le nouveau Plan de Mobilité (PDM) du Grand Ancecy, ainsi que son Plan Local de l'Habitat (PLH), et contribue au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat Mobilité bioclimatique (PLUi-HM Bioclimatique).



Articulation du PCAET avec les autres plans réglementaires

PCAET, TOUS CONCERNÉS !

Co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce projet a réuni citoyens, entreprises, partenaires et jeunes lors de **12 ateliers ayant regroupé 430 participants** au printemps 2019. Leurs propositions intégrées dans le Plan Climat ont été présentées lors d'une soirée de restitution qui s'est déroulée le 24 octobre 2019 à Ancecy.

Deux dossiers dédiés au Plan Climat ont également été publiés dans le magazine de l'agglomération en marge de la soirée de lancement des ateliers Climat (n°7, avril 2019) pour partager le diagnostic et à la suite de la soirée de restitution (n°9, janvier 2020) afin de présenter la stratégie et le plan d'action.

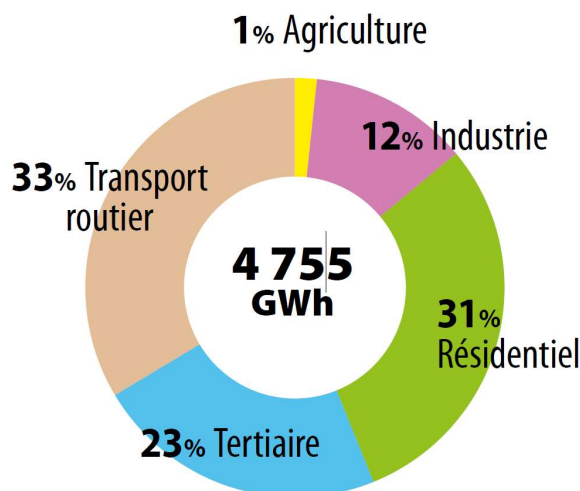


LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

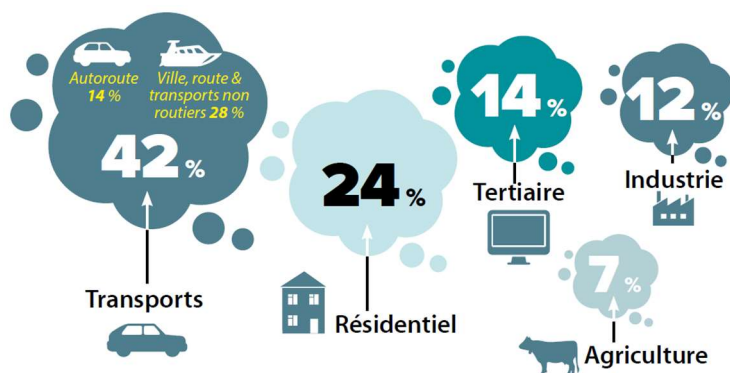
Le diagnostic est élaboré à partir des données 2015. 4 755 GWh d'énergie ont été consommés sur le territoire soit **l'équivalent de 55 camions citernes d'essence par jour**. Cette consommation d'énergie, en grande partie liée aux **déplacements** sur le territoire et à l'usage des **bâtiments** (résidentiels et tertiaires), est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Cette consommation d'énergie a aussi un coût : **2 200 €/habitant/an**, dont 1 500 €/an pour le transport de personnes et l'habitat, majoritairement à la charge des ménages. Au total, la facture énergétique du Grand Ancecy est de 421 millions d'euros.



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2015, 7,5 % de la consommation d'énergie seulement est issue de la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire, ce qui représente 356 GWh. Il s'agit principalement de bois-énergie (70 %) et de chaleur récupérée lors de l'incinération des déchets (14 %).



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

920 000 tonnes équivalent CO₂ ont été émises dans le Grand Ancecy en 2015, soit **l'équivalent de deux allers-retours Paris-New York par an par habitant**. 80 % de ces émissions ont pour origine la consommation des produits pétroliers et du gaz naturel, sources d'énergie les plus émettrices. En 2005 cette

quantité était de 979 000 tonnes équivalent CO₂.

SÉQUESTRATION DU CARBONE PAR LA FORÊT

En plus d'être un vecteur de biodiversité et un lieu de ressourcement et d'accueil de multiples activités récréatives, **la forêt stocke 11 % du CO₂ émis sur le territoire**. Elle joue donc un rôle essentiel dans la transition écologique, et il est indispensable de la préserver !



QUALITÉ DE L'AIR

Si les émissions de polluants atmosphériques sont en baisse constante depuis 1990 (-43 % en 25 ans), des problématiques demeurent : niveaux de particules fines élevés, pollution automobile à proximité des grands axes et pics d'ozone plus importants du fait du réchauffement climatique. Leur impact sur la santé reste un sujet de préoccupation.

LA STRATÉGIE : NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

LES AMBITIONS STRATÉGIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

La stratégie adoptée par la collectivité se veut ambitieuse et répond ainsi aux attentes exprimées par les citoyens et les entreprises lors des ateliers climat. L'ambition du territoire est pleinement affirmée dans la formule « chapeau » du projet de territoire :

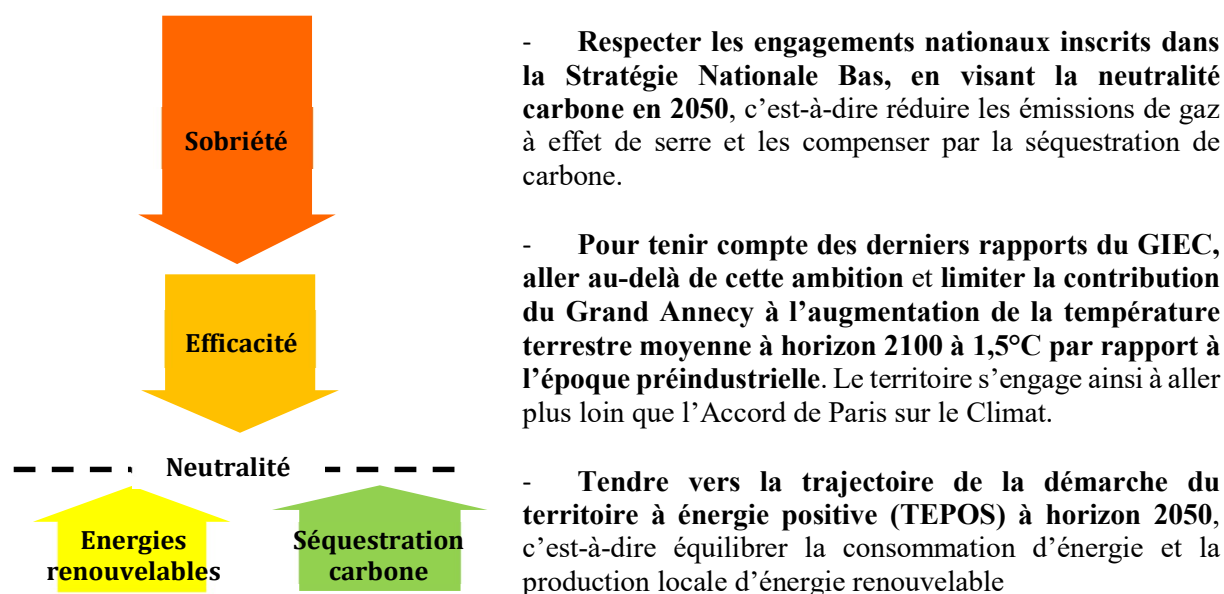
« 2050 : le Grand Anancy, exemplaire en matière de développement durable et d'innovation en Europe »

Elle se traduit concrètement par la volonté de nos émissions de gaz à effet de serre de 55% dès 2030, au-delà des objectifs nationaux pris dans le cadre de l'accord de Paris.

Cette exemplarité environnementale est portée dans la stratégie opérationnelle par l'ambition d'accéder au titre de **capitale verte européenne**. Portée par la collectivité, l'obtention de cette reconnaissance doit permettre de fédérer tous les acteurs autour d'un élément de fierté pour le territoire. Elle viendra ainsi récompenser les efforts engagés au travers du PCAET, en particulier en matière de mobilisation des acteurs et d'accompagnement du changement.

DÉCLINAISON DES AMBITIONS EN OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le scénario territorial Climat-Air-Énergie décline ces ambitions en trois objectifs principaux :



En vue d'atteindre ces trois ambitions, le Grand Anancy a donc construit son scénario de manière à :

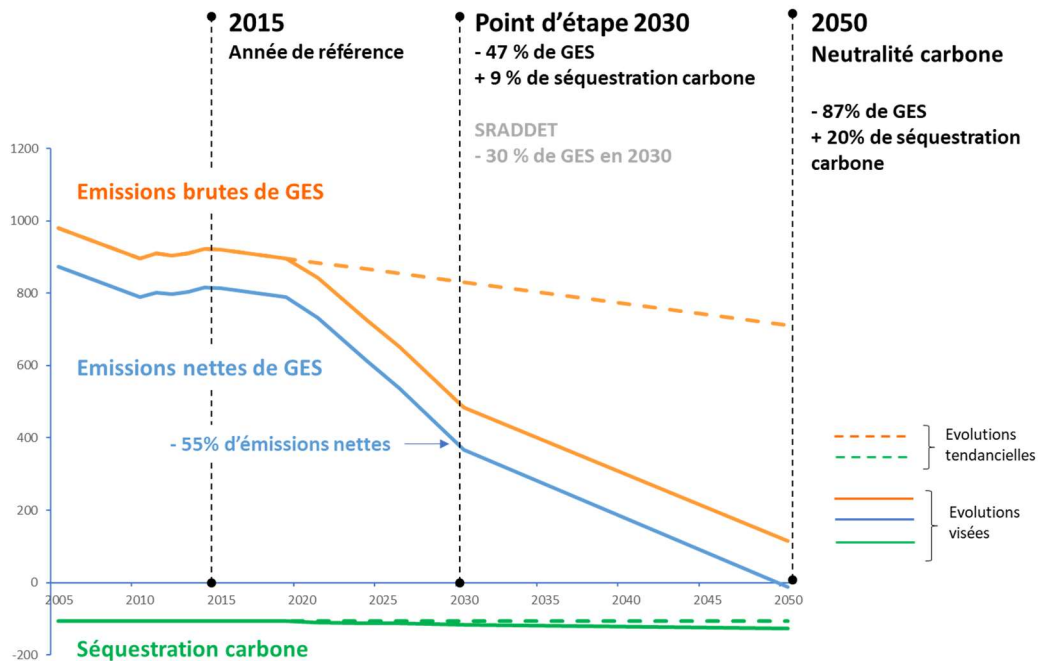
- transcrire la stratégie nationale en l'adaptant aux ambitions du territoire ;
- mobiliser les acteurs et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs globaux ;
- faire de cette stratégie un facteur de création d'emplois et de renforcement des entreprises.

Le scénario a été établi en appliquant les principes de la démarche négaWatt¹, explicités sur la figure ci-dessus : les émissions de GES sont d'abord réduites par l'application de mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques. Le développement des énergies renouvelables et de la séquestration carbone permet alors de compenser les émissions de GES résiduelles.

¹ <https://negawatt.org/La-demarche-negaWatt>

NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 – OBJECTIFS CHIFFRÉS

La stratégie du Grand Anancy se traduit par la diminution substantielle des émissions de GES : moins 55% d'émissions nettes en 2030, s'écartant rapidement de l'évolution tendancielle pour être réduites de 87% à horizon 2050. En complément, la séquestration carbone est augmentée de 9% en 2030 pour atteindre 20% d'ici 2050.

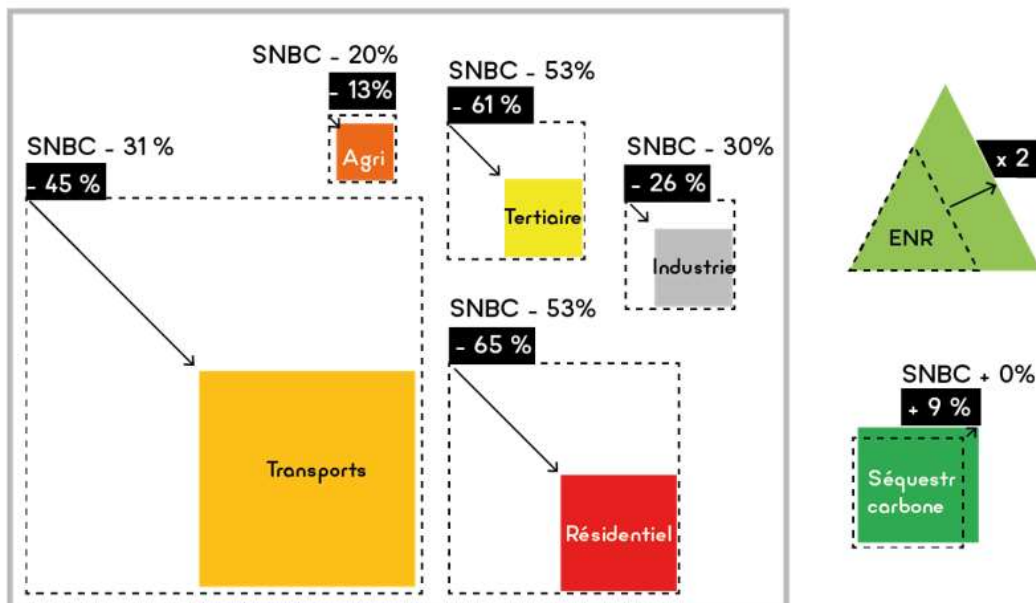


NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 - POINT D'ÉTAPE A 2030

Cette feuille de route prévoit une participation de tous les secteurs à l'effort de réduction des émissions de GES. Les participations des principaux secteurs sont présentées ci-après au point d'étape 2030. A titre indicatif, elles sont comparées aux participations prévues au plan national dans la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Objectif neutralité carbone > point d'étape 2030

Exprimé en émissions de GES sauf pour le triangle « ENR »
Valeur de référence: 2015



LE PLAN D'ACTION DANS LES GRANDES LIGNES



Le plan d'action doit permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Les **70 actions**, ont été déclinées selon les 4 axes et les 14 orientations stratégiques de la feuille de route climatique du Grand Anancy.

AXE 1 - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PLAN CLIMAT

1.1 Un plan d'action citoyen : les ateliers permanents du climat



Les Ateliers Climat, initiés au printemps 2019 vont se poursuivre de façon permanente et seront l'outil d'appropriation citoyenne de la transition écologique.

Ils sont ouverts à l'ensemble des citoyens, entreprises, associations et partenaires désireux de s'impliquer. Leur composition évoluera selon les thématiques proposées, et leur fonctionnement reste à inventer avec les acteurs intéressés. L'enjeu est de créer un environnement favorable à l'éclosion d'initiatives citoyennes pour le climat.

Les actions :

- ✓ N° 1 Engager un grand débat participatif et soutenir financièrement les initiatives du territoire
- ✓ N° 2 Créer la Maison de la Transition
- ✓ N° 3 Favoriser l'émergence de « centrales citoyennes » de production d'énergies renouvelables
- ✓ N° 4 Mettre en place des actions de sciences participatives sur le territoire
- ✓ N° 5 Apprendre à nos enfants à vivre et à respecter la montagne et le paysage
- ✓ N° 6 Accompagner l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire en faveur de la transition écologique

1.2. Les collectivités, moteurs de la transition énergétique

Afin que les communes et les partenaires institutionnels s'approprient le Plan Climat du Grand Anancy et soient moteurs de la transition énergétique à leur échelle, le Grand Anancy proposera un dispositif d'accompagnement afin de mettre en œuvre la déclinaison opérationnelle par les communes du Plan climat.

Parmi les objectifs, on compte la rénovation des 2/3 des bâtiments municipaux au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) avant 2030, la diminution des consommations d'électricité dues à l'éclairage public, le développement d'une comptabilité carbone des services publics, l'élaboration de programmes de plantations...

Les actions :

- ✓ N° 7 Impliquer les communes dans la réalisation du PCAET
- ✓ N° 8 Formaliser une politique d'achat et développer les achats durables
- ✓ N° 9 Gérer le patrimoine bâti du Grand Anancy en continuant à le rénover et initier les retours d'expérience
- ✓ N° 10 Suivre l'évolution de la facture énergétique du territoire
- ✓ N° 11 Mettre en œuvre le plan mobilité interne du Grand Anancy
- ✓ N° 12 Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public
- ✓ N° 13 Rendre les restaurations collectives climato compatible
- ✓ N° 14 Renforcer la prise en compte des dimensions Climat Air Energie dans l'instruction des autorisations d'urbanisme
- ✓ N° 15 Poursuivre l'amélioration du réseau d'eau potable

- ✓ N° 16 Mettre en œuvre les actions du PLPDMA et du CODEC
- ✓ N° 17 Communiquer et sensibiliser

1.3. Favoriser l'engagement des acteurs économiques

Selon une enquête réalisée en 2019 par le Grand Anancy, 30 % des entreprises n'ont engagé aucune initiative en faveur de la transition environnementale par manque de temps, de moyens humains et d'informations, et seuls 20 % des entreprises ayant déjà mis en œuvre des démarches ont fait appel à une expertise extérieure faute de moyens.

Le centre de ressources de Saint Jorioz dédié à l'excellence environnementale, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2021, va permettre des échanges et des partages d'expériences entre différents publics (entreprises, experts, chercheurs...). Le bâtiment proposera de la documentation, des formations sur les nouveaux métiers et procédés de l'économie environnementale, des conférences, des permanences d'experts, des séminaires, ainsi que des services aux entreprises pour les accompagner dans leur transition environnementale. A venir la Filière Économie Environnementale qui viendra amplifier l'accompagnement des entreprises.



Les actions :

- ✓ N° 18 Mettre en place le centre de ressources entreprises à St Jorioz
- ✓ N° 19 a Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en matière de Développement Durable
- ✓ N° 19 b Contribuer au développement d'une chaire d'économie environnementale
- ✓ N° 20 Ratifier la charte 'Qualité de l'air' avec le BTP 74 et les donneurs d'ordre public

AXE 2 – MAITRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

2.1. Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire

L'élaboration du nouveau PLUiHM bioclimatique a commencé début 2020. Il, traduira dans les règles d'urbanisme les objectifs d'aménagement et de construction durable découlant du PCAET. Sans attendre, le Grand Anancy déploiera de l'ingénierie afin d'accompagner aménageurs, promoteurs et constructeurs pour adopter les meilleures pratiques et contribuer à la transition écologique dans l'environnement urbain.

Les actions :

- ✓ N° 21 Intégrer la thématique Climat air énergie dans le PLUiHM Bioclimatique
- ✓ N° 22 Penser autrement les services du quotidien sur le territoire pour limiter les déplacements
- ✓ N° 23 Aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé
- ✓ N° 24 Limiter l'étalement urbain
- ✓ N° 25 Redéfinir et aménager un espace public apaisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement

2.2. Planifier une mobilité durable

Articulation avec le PDU 2019-2020 se transformant en PDM en 2021.

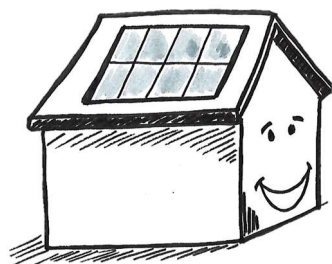
Le Plan de Mobilité aborde l'ensemble des modes de transport et des thématiques liées à la Mobilité. Il intègre les réponses du commissaire enquêteur, à savoir : la Suppression de mentions des aménagements routiers aux plans technique et financier et l'intégration des réponses formulées dans son mémoire de réponse aux avis de la MRAe ,de l'Etat, des PPA et du commissaire –enquêteur. Le PDM intègre les actions 25 – 30 – 32 et 58 du PCAET. Les objectifs généraux, notamment en parts modales demeurent inchangés. L'évolution notoire du Plan de Mobilité est la programmation de la réalisation du réseau de tramway et de bus à Haut niveau de service de l'Agglomération du Grand Anancy. Le PCAET intègre l'action 3 du PDM (26 bis au PCAET)



Les actions :

- ✓ N° 26 Développer un réseau de transports collectifs attractif et performant pour tous
- ✓ **N° 26 bis Engager la réalisation du réseau Tramway et de Bus à Haut Niveau de Service de l'agglomération du Grand Anancy**
- ✓ N° 27 Favoriser les modes actifs
- ✓ N° 28 Soutenir le développement des plans mobilité entreprises
- ✓ N° 29 Organiser les livraisons et les flux de marchandise
- ✓ N° 30 Développer le MaaS : service de mobilité intégré (Mobility as a Service)
- ✓ N° 31 Faciliter la mobilité propre des professionnels
- ✓ N° 32 Réduire les besoins en déplacements
- ✓ N° 33 Faire du Grand Anancy un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités basées sur les énergies renouvelables et les technologies numériques
- ✓ N° 34 Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques de mobilité en s'appuyant sur la santé
- ✓ N° 35 Mettre en place une zone à faible émission

2.3. Accélérer la transition vers des logements sobres en énergie



Afin de baisser de 65 % les consommations de l'immobilier résidentiel d'ici 2030, il est nécessaire de rénover au niveau BBC 4 600 logements par an. Le dispositif « J'écorénove » (2,5 millions d'euros de fonds publics par an) sera amplifié, puis adapté au fur et à mesure de l'augmentation des dépenses de rénovation. Cela implique de mobiliser le système financier, les bureaux d'étude, les instituts de formation et les entreprises du BTP pour mettre à l'échelle les outils financiers et de production. La candidature du Grand Anancy au Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) a été retenue par la

Région . De ce fait, l'Espace Info Energie deviendra le service J'éco rénove mon logement.

Par ailleurs, le Grand Anancy mobilisera tous les moyens disponibles pour systématiser les constructions neuves passives et à énergie positive (qui produisent plus qu'ils ne consomment).

Les actions :

- ✓ N° 36 Massifier la rénovation des logements
- ✓ N° 37 Aider au renouvellement des appareils de chauffage non performants et supprimer le fioul pour des chauffages performants ENR
- ✓ N° 38 Intégrer dans le PLUiHM Bioclimatique (règlement et OAP) un niveau d'exigences environnementales des nouvelles constructions en lien avec la nouvelle réglementation
- ✓ N° 39 Rénover énergétiquement l'éclairage des copropriétés et l'inscrire dans la protection de la biodiversité nocturne

2.4. Atténuer les impacts du secteur économique

La stratégie prévoit de baisser de 60% les consommations de l'immobilier tertiaire en rénovant au niveau BBC 230 000 m² de locaux tertiaires par an. Un dispositif d'accompagnement spécifique sera créé. Là aussi, les outils financiers et les capacités de production devront être mis à l'échelle par les acteurs concernés. Une stratégie en faveur d'un tourisme durable et raisonné est en cours d'écriture. Cet engagement fait l'objet d'une nouvelle **Action (42 Bis) Devenir une station touristique durable**.

Les actions :

- ✓ N° 40 Massifier la rénovation du tertiaire
- ✓ N°41 Accompagner les industriels et les TPE/PME dans les économies d'énergie et la production d'ENR en lien avec l'économie circulaire
- ✓ N° 42 Elaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaire
- ✓ **N° 42 bis Devenir une station touristique durable**

AXE 3 – VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

3.1. Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire

Le bois issu de forêts gérées durablement est une énergie renouvelable. Laissé sur pieds en forêt ou utilisé comme bois d'œuvre dans la construction, il constitue un puits de carbone. Le plan climat visera donc à favoriser l'approvisionnement local des chaufferies biomasse, à contribuer à l'entretien et à la plantation des forêts pour assurer les besoins futurs et à favoriser l'usage du bois dans les projets de construction et de rénovation.



Le bois énergie peut être massivement mobilisé dans les réseaux de chaleur. Il est aussi une énergie très utilisée, et pertinente dans l'habitat individuel peu dense, dès lors que ses impacts sur la qualité de l'air sont maîtrisés.

Le plan climat prévoit d'ajouter 3 réseaux de chaleur au bois aux sept réseaux existants, qui alimentent plus de 6 000 logements, des bâtiments publics et des locaux tertiaires. Il aide financièrement les particuliers pour remplacer leurs chauffages au bois par les plus performants du marché.

Les actions :

- ✓ N° 44 Développer et structurer la filière bois : bois énergie et bois dans la construction
- ✓ N° 45 Gérer durablement les forêts

3.2. Développer les circuits-courts locaux et l'économie circulaire



Sur ce sujet, il s'agit de renforcer la prise en compte de la dimension Climat air énergie dans la politique agricole du Grand Anancy. Une deuxième thématique est la mise en relation des consommateurs individuels et collectifs avec les producteurs locaux. Ces deux thématiques sont reprises dans la feuille de route de l'agriculture qui prévoit la préservation du foncier agricole, le développement de l'alimentation locale (dont bio), l'intégration des enjeux environnementaux dont l'adaptation au changement climatique.

Le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire s'articule autour de trois axes dédiés à l'économie circulaire afin de favoriser le réemploi. Concernant les activités économiques, il s'agira de prendre en compte les notions d'économie circulaire et d'écologie industrielle dès la conception des zones d'activité, de développer la récupération des extrants fluides ou solides et de développer l'interconnaissance des entreprises pour mutualiser les besoins.

Les actions :

- ✓ N° 46 Intégrer la dimension Climat air énergie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole du Grand Anancy
- ✓ N° 47 Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité
- ✓ N° 48 Favoriser l'écologie industrielle et l'économie circulaire

3.3. Renforcer la production locale d'énergies renouvelables

L'objectif est de doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2030, et de la tripler d'ici 2050. La réalisation d'un schéma directeur des énergies et la création d'un outil de pilotage des énergies rassemblant toutes les données énergétiques du territoire impulseront la structuration de la filière.

À partir du cadastre solaire existant, le Grand Anancy identifiera des zones prioritaires, recherchera des partenaires pour accueillir des panneaux solaires notamment par le lancement d'appels à projets.



Par ailleurs, le Grand Anancy veut généraliser la production solaire lors des rénovations et soutien le développement de centrales citoyennes.

Ces actions ont pour objectif de permettre chaque année d'installer 100 000 m² de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toitures et ombrières.

Le Grand Anancy mobilise également des aides et partenariats pour faciliter le remplacement de systèmes de chauffage polluants par des énergies renouvelables propres, notamment la géothermie ou l'aquathermie qui utilise l'eau du lac.

La méthanisation et le potentiel hydroélectrique déjà bien valorisés, seront optimisés.

Les actions :

- ✓ N° 49 Réaliser le schéma directeur des énergies
- ✓ N° 50 Développer le solaire photovoltaïque et thermique
- ✓ N° 51 Dynamiser la production de biogaz
- ✓ N° 52 Développer les réseaux de chaleur et de froid
- ✓ N° 53 Optimiser la production hydroélectrique

AXE 4 – METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1. Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines au changement climatique



Le Grand Anancy développera une expertise spécifique, en lien avec les acteurs territoriaux, sur les questions de santé public liés à l'environnement, afin de prendre en compte cette thématique dans la planification urbaine et les opérations d'aménagement et de construction.

Un engagement fort du Grand Anancy est celui de planter un arbre par habitant, soit 250 000 arbres à l'horizon 2050, afin d'offrir des lieux de fraîcheur et diminuer l'impact des canicules. Cela s'accompagnera d'une désimperméabilisation des sols, pour réalimenter les nappes, prévenir les inondations lors de forts orages et favoriser le stockage du carbone. De nombreux partenaires, dont la commune d'Anancy ou encore l'ONF seront largement mobilisés, et un plan global de végétalisation sera réalisé.

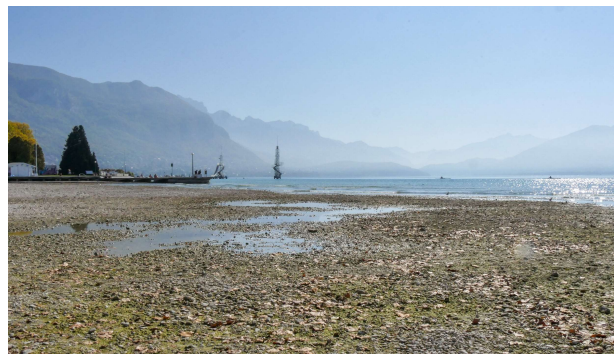
Aménager la ville pour faire face au nouveau régime climatique, c'est aussi limiter les sources de chaleur comme les climatiseurs individuels, réaliser des constructions bioclimatiques, utiliser des revêtements de sol, de toitures et de façade qui limitent l'accumulation de chaleur, etc. Le Grand Anancy apportera de la connaissance aux acteurs de l'aménagement et de la construction sur tous ces sujets.

Les actions :

- ✓ N° 54 Végétaliser - planter des arbres
- ✓ N° 55 Végétaliser - rendre accessible un espace de verdure aux habitants
- ✓ N° 56 Végétaliser les toitures
- ✓ N° 57 Promouvoir l'éco conception tout azimut dans l'aménagement du territoire et la construction
- ✓ N° 58 Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement (y compris ZAE et renouvellement urbain)

4.2. Maîtriser et partager équitablement la ressource en eau

Les récentes sécheresses nous rappellent que la ressource en eau est à préserver. Le Grand Ancecy anime donc avec le SILA une réflexion transversale et partenariale pour une approche globale de l'eau (eau potable, baignade, nautisme, rivières, eaux pluviales, eaux usées...).



Dans le cadre du contrat de bassin « Fier et lac », deux études seront menées en 2020-2021, afin de mieux connaître la disponibilité de la ressource en situation d'extrême sécheresse.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Grand Ancecy, dont le plan d'actions sera finalisé courant 2020, déterminera les interconnexions à réaliser pour sécuriser le réseau et diminuer les prélèvements, notamment sur les ressources les plus en tension.

La tenue des Assises de l'Eau au printemps 2021 permettra d'approfondir l'orientation 4.2 du PCAET Protéger et partager équitablement la Ressource en Eau.

Les actions :

- ✓ N° 59 Désimperméabiliser et végétaliser les sols
- ✓ N° 60 Valoriser l'eau de pluie
- ✓ N° 61 Gérer la ressource en eau pour la préserver
- ✓ N° 62 Améliorer les dispositifs de gestions du niveau du lac et adapter les usages aux niveaux extrêmes du lac
- ✓ N° 63 Adapter la gestion de l'eau pour l'agriculture et les alpages
- ✓ N° 64 Développer et faire connaître les lieux de fraîcheur en ville

4.3. Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels renforcés

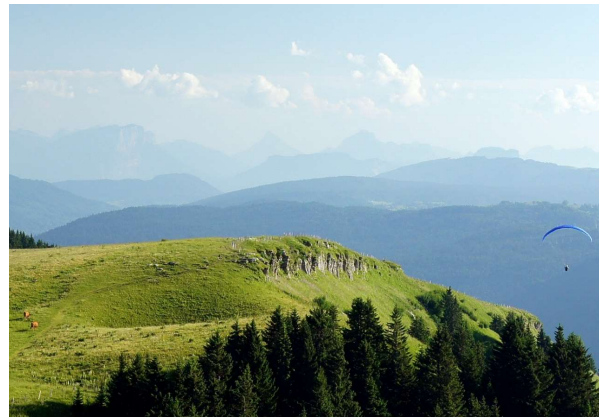
Pour ce qui concerne les risques naturels (feux de forêt, glissements de terrain et retrait-gonflement des argiles), l'objectif est d'abord de mieux connaître la vulnérabilité au nouveau régime climatique du territoire vis-à-vis de ces aléas pour ensuite mettre à jour les politiques publiques de gestion du risque.

Les actions :

- ✓ N° 65 Approfondir la connaissance de la vulnérabilité du territoire
- ✓ N° 66 Mettre à jour les Politiques Publiques de gestion du risque en intégrant le nouveau régime climatique

4.4. Protéger les écosystèmes fragilisés par les pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la séquestration carbone

Face à des pressions sans cesse croissante, la connaissance des écosystèmes et de la biodiversité sera développée afin de mieux les protéger et mobiliser leur potentiel de séquestration du carbone.



Un plan directeur de stockage carbone sera élaboré, et les initiatives de recherche et d'innovation en faveur du stockage carbone seront soutenues.

Les actions :

- ✓ N° 67 Mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger
- ✓ N° 68 Etablir en parallèle un plan directeur du stockage carbone et soutenir les initiatives économiques et de recherche en faveur du stockage carbone.

LIMITATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément à la réglementation, le plan d'actions a fait l'objet d'une évaluation environnementale pour identifier ses impacts potentiels sur les milieux :

- **milieu physique** : sols/sous-sols, eau, ressources non renouvelables, énergie et climat, qualité de l'air ;
- **milieu naturel** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, zones humides, zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, trames verte bleue et noire
- **milieu humain** : santé et nuisances, parc bâti, activités économiques, infrastructures de transports, risque technologique, déchets.

Cette évaluation permet de prévenir les impacts potentiellement négatifs du plan d'action, afin d'en tenir compte dans le programme d'action.

Elle met en évidence des effets très largement positifs, ou neutres, et émet un certain nombre de recommandations.

Synthétisées ci-après, elles sont prises en compte dans l'élaboration des fiches action.

Ressources non renouvelables

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier de rénovation des bâtiments et des systèmes ENR et des batteries électriques en fin de vie pourraient renforcer les impacts positifs du plan d'action.

Le recours à des artisans labellisés permet de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation. Il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux. Il est important de privilégier la réutilisation au recyclage, car plus sobre en énergie.

Espaces naturels et biodiversité

L'exploitation accrue de la forêt peut engendrer diverses perturbations pour le sol, la biodiversité et le fonctionnement hydrographique des espaces naturels. Les plans et méthodes de gestion sylvicole devront faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière.

Par ailleurs, il est stratégique de maintenir le maximum de capacités des écosystèmes forestiers à s'adapter au changement climatique. On recherchera la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée et la protection contre les incendies devra être intégrée aux actions sylvicoles.

Développement des énergies renouvelables

Le développement des installations d'énergie renouvelable susceptibles d'avoir un impact sur le milieu environnant devra faire l'objet d'une étude d'impact environnementale conformément aux réglementations en vigueur. Il conviendra de veiller à privilégier les solutions techniques ayant le plus faible bilan carbone.

Mobilité

L'autopartage et le covoiturage ne doivent pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchi et priorisée en ce sens.

La qualité de l'air et l'impact des éventuelles infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs sur l'environnement seront systématiquement pris en compte.

Urbanisme

La planification d'un urbanisme identifiera clairement les risques principaux qui seront amplifiés par le changement climatique, et les communes aux plus forts enjeux. Le confort d'été sera pris en compte.

Concernant les changements d'affectation des sols, la collectivité valorisera l'utilisation de revêtements perméables ou absorbants.

Agriculture et alimentation

L'installation de maraîchers pour répondre à la demande locale des consommateurs est parfaitement identifiée. Le plan pourrait également traiter des moyens à mobiliser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de viande. Une sensibilisation sera à minima proposée.

LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PCAET et son évaluation environnementale s'intègrent dans un contexte réglementaire qui les soumet à un dispositif de suivi et d'évaluation, afin de mesurer l'avancement des actions et leurs impacts. Pour ce faire, des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque action.

Après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit également faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public. Le PCAET refait l'objet d'une évaluation au terme des 6 ans, qui permet son renouvellement.

Plusieurs types d'indicateurs ont été définis, selon le niveau d'objectifs à suivre. Ces différents types d'indicateurs et leur rôle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Niveau du suivi / évaluation	Objectif de l'évaluation	Les outils de mesure associés
------------------------------	--------------------------	-------------------------------

1-Programme d'actions	Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : avancement et résultats visibles de l'action programmée	Tous les ans : - Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action, d'impact si possible - Indicateurs de moyens par ambition (dont budget engagé)
1-Programme d'actions	Suivre les incidences environnementales du plan d'action	Tous les ans : - Indicateur de suivi environnemental pour les actions qui en sont dotées
2-Stratégie	Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques. Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre	Tous les ans : - Indicateurs stratégiques : mesure d'impact de faisceaux d'action par orientation stratégique, pour une amélioration continue du projet Tous les 3 ans : - Séminaire d'évaluation - Rédaction d'un rapport d'évaluation

Enfin pour répondre à la demande de l'Espace citoyen, ce dernier sera intégré au suivi et à l'évaluation du PCAET. Il sera proposé aux habitants du territoire de suivre l'évolution du PCAET via des d'indicateurs et une méthode à définir avec eux.